

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1982

7 juillet 2016

SOMMAIRE

La Muserolle S.A.	95090	Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A.	95123
LENA NAILS S.à r.l.	95116	Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	95122
Les Portes du Terroir S.A.	95119	MJ Capital (Lux) S.A.	95126
Les Trois Anges	95119	MS Investment S.C.A.	95129
Les Trois Anges	95119	MS Management S.à r.l.	95129
Lineal S.A.	95119	NBIM Monte S.à r.l.	95129
Livingston s.à r.l.	95120	NCI Luxembourg S.A.	95130
LPC & Lux S.à r.l.	95120	NTE Engineering S.à r.l.	95134
LP Immo S.A.	95120	OHA Romulus S.à r.l.	95130
Luxembourg Investment Company 58 S.à.r.l.	95090	Okapy S.C.A.	95131
Luxembourg Investment Company 59 S.à.r.l.	95103	Omnitec Infra S.A.	95131
LuxPET AG	95090	ONE Luxembourg S.A.	95132
Luxtun SCI	95121	OnLive EMEA S.à r.l.	95134
Lynasoft Development	95121	Open Opportunities In Envirotech Investments S.A.	95132
Macae Partners S.à r.l.	95122	Opera Finance Europe Sàrl	95133
Mangrove III S.C.A. SICAR	95123	Opera Finance S.A.	95132
M Group Investments S.A.	95122	Organisation et Gestion de Sociétés S.A.	95133
Minorco Peru Holdings	95123	Pasing II S.à r.l.	95134
Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	95123	Publity Car Center Koln S.à r.l.	95103
Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A.	95122	Publity Deelbogenkamp Hamburg S.à r.l. ...	95090

LuxPET AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 24, rue Héierchen.

R.C.S. Luxembourg B 64.022.

—
Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 8 avril 2016

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société qui s'est tenue le 8 avril 2016, ont été nommés Administrateurs de la société les personnes suivantes:

Prénom, NOM: William C. YOUNG

Fonction: Administrateur de catégorie A

Adresse professionnelle: 41605, Ann Arbor Road, USA - 48170 Plymouth, Michigan

Prénom, NOM: Mathieu HAELS

Fonction: Administrateur de catégorie B

Adresse privée: 4C, rue de Neufchâteau, B-6820 Florenville

Prénom, NOM: Frank Pollock

Fonction: Administrateur de catégorie A

Adresse professionnelle: 41605, Ann Arbor Road, USA - 48170 Plymouth, Michigan

Prénom, NOM: Michael J. PLOTZKE

Fonction: Administrateur de catégorie A

Adresse professionnelle: 41605, Ann Arbor Road, USA - 48170 Plymouth, Michigan

A été nommé délégué à la gestion journalière de la société:

Prénom, NOM: Mathieu HAELS

Fonction: Administrateur délégué

Adresse privée: 4C, rue de Neufchâteau, B-6820 Florenville

La durée de leur mandat est déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour approbation des comptes 2016, qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LuxPet AG

Référence de publication: 2016102251/31.

(160073847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

La Muserolle S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.822.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102252/9.

(160072651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Publity Deelbogenkamp Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 58 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.080.

—
In the year two thousand sixteen, on the sixth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Publity Real Estate Opportunity Services, a private public limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of four hundred and eight thousand euro (EUR 408,000.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.131;

here represented by Peter-Jan Smet, Advocaat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Leipzig, on 6 April 2016.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”), representing the entire share capital of Luxembourg Investment Company 58 S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 195.080, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 6 February 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1035 on 20 April 2015 (hereinafter the “Company”).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, declared having waived any notice requirement and deliberated on the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company from “Luxembourg Investment Company 58 S.à r.l.” to “Publity Deelbogenkamp Hamburg S.à r.l.”;

2. Restatement of article 2 of the articles of association of the Company (the “Articles”) that shall now be stated as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

3. Full restatement of the Articles and subsequent renumbering of the Articles; and

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to “Publity Deelbogenkamp Hamburg S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 2 of the Articles that shall now read as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate, and renumber, the Articles so as to read as follows:

Art. 1. Definition. As used in the present Articles, the terms defined below have the following respective meanings:

«Articles»	means the present articles of association of the Company.
«Board»	means the board of managers of the Company.
«Business Day»	means any day (other than a Saturday or Sunday) when banks in New York, London, Frankfurt and Luxembourg are open for the transaction of normal business.
«Class A Manager»	has the meaning ascribed to it in article 14.
«Class B Manager»	has the meaning ascribed to it in article 14.
«Class C Manager»	has the meaning ascribed to it in article 14.
«Company»	means Publiity Deelbogenkamp Hamburg S.à r.l. as described in article 2.
«Law»	means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
«Manager»	means a manager of the Company.
«Major Decision»	means a decision which requires the unanimous Board approval in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.
«Share»	means any share issued by the Company in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement, as the case may be.
«Shareholder»	means a shareholder of the Company and references to the “Shareholders” shall be construed as reference to the “Sole Shareholder” when the Company has a sole shareholder.
«Shareholders Agreement»	means any shareholders agreement which may be entered into, as the case may be, between the Shareholders from time to time (if any).

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 2. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Publiity Deelbogenkamp Hamburg S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

5.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary

circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, each Share having such rights and obligations as set out in these Articles and in any Shareholders Agreement.

6.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Board.

6.3 The Company may redeem its own Shares subject to and in accordance with the Law and any Shareholders Agreement including, for the avoidance of doubt, in view of distributions to its Shareholders.

6.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The Shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, the Shares are freely transferable among Shareholders.

8.4 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, inter vivos, the Shares may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. The Board shall not register any transfer of Shares in the Company's share register if such transfer of Shares is not made in accordance with the relevant provisions of any Shareholders Agreement.

8.5 Any transfer of Shares in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement, as applicable, shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.6 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased Shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 9. Collective decisions of the Shareholders.

9.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles as well as by the Shareholders Agreement.

9.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns and shall act in accordance with the Law, the Articles and the Shareholders Agreement.

9.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Art. 10. General meetings of Shareholders.

10.1 In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one general meeting of Shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

10.2 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and casts its vote in writing.

10.3 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any other similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

11.2 Save for a higher majority provided in the Articles or by the Law or by the Shareholders Agreement, collective decisions of the Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the Shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

11.3 Any decision relating to certain matters determined in accordance with the Shareholders Agreement shall require the vote in favour of each Shareholder at a general meeting of the Shareholders properly convened and held.

11.4 If the Shareholders are unable to arrive at an unanimous decision on a certain matters that may be covered by the Shareholders Agreement, then a deadlock shall be deemed to have occurred (a "Deadlock"). Whenever a Deadlock is deemed to have occurred, each Shareholder is bound to observe any Deadlock procedure that may be agreed between the Shareholders in the Shareholders Agreement.

Art. 12. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 13. Amendment to the articles of association. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least, unless a higher majority is provided for in the Shareholders Agreement.

D. Management**Art. 14. Powers of the sole Manager - Composition and powers of the Board - Appointment of the sole Manager or the Board.**

14.1 The Company is managed by one or more manager(s) (each a "Manager") appointed by a resolution of the Shareholders. In case of one Manager, she/he/it will be referred to as the sole Manager. In case of plurality of Managers, they will constitute the Board.

14.2 In case of plurality of Managers, the Company is managed by a Board appointed by the general meeting of the Shareholders, and which may be composed of one (1) or more class A managers (the "Class A Managers") and/or one (1) or more class B managers (the "Class B Managers") and/or one (1) or more class C managers (the "Class C Managers"), appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.

14.3 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term sole Manager is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the Board used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Manager.

14.4 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers need not be Shareholders. They are appointed by the general meeting of the Shareholders that determines the term of their office and remuneration and should generally be professionally resident in Luxembourg. Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

14.5 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law, by these Articles or the Shareholders Agreement, as the case may be, to the general meeting of Shareholders.

14.6 The Board may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

14.7 The Board shall determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 15. Vacancy in the office of a Manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of

the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole Manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of Shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the Board.

16.1 Meetings of the Board shall be properly convened, minuted and held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than quarterly, at such times and at a place outside of the United Kingdom and Germany as may be determined by the Board and, in any event not less than once a year at the registered office of the Company.

16.2 No meeting of the Board shall ordinarily be convened on less than five (5) Business Days' notice, but a meeting of the Board may be convened by giving not less than six (6) hours' notice if, the interests of the Company would in the opinion of a Class A Manager, be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such meeting of the Board were not dealt with as a matter of urgency, or if all the Managers agree. Any notice of a Board meeting shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

16.3 No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a Board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

Art. 17. Conduct of meetings of the Board.

17.1 The Board may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. In the case of a tie, the chairman does not have a casting vote at any meeting of the Board.

17.2 Subject to the provisions of article 17.3 below, the Board may deliberate and act validly only if (a) at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board and (b) (i) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented; or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager are present or represented.

17.3 Notwithstanding any provision to the contrary in the Law or the Articles, to be quorate a majority of the Managers attending any meeting of the Board must be physically present in Luxembourg.

17.4 Subject to the Major Decisions, the Board shall decide on matters by simple majority vote of the Managers present or represented and each Manager shall have one (1) vote at any meeting of the Board.

17.5 Subject to the Shareholders Agreement, any Manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

17.6 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 18. Minutes of the meeting of the Board; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iv) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.

18.2 Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole Manager or, (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signature of two (2) Class B Managers or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or, (iv) by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the Board, as the case may be.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the 31 December.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

22.6 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The Board may decide, subject to the provisions set forth in the Shareholders Agreement, to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 4.2 of the Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Subject to the provisions of the Law and the Shareholders Agreement, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined by a Shareholder Agreement, if any, and in accordance with the Law.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,200.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le six avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Publity Real Estate Opportunity Services, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, avec un capital social de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000,-) dont le siège social se situe à 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.131;

ici représentée par Peter-Jan Smet, Advocaat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Leipzig, le 6 avril 2016.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de Luxembourg Investment Company 58 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L -2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.080 constituée selon acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 février 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1035 en date du 20 avril 2015 (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, ayant déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de nom de la Société de «Luxembourg Investment Company 58 S.à r.l.» en «Publity Deelbogenkamp Hamburg S.à r.l.»;

2. Refonte de l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts») qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également avoir pour objet social l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour principale activité l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

3. Refonte complète des Statuts et renumérotation subséquente des Statuts; et

4. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «Publity Deelbogenkamp Hamburg S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de refondre l'article 2 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière,

de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également avoir pour objet social l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour principale activité l'acquisition, le développement, promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de refondre entièrement et de renuméroter les Statuts qui seront désormais lus comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, les termes définis ci-dessous auront la signification respective suivante:

«Associés»	désigne un associé de la Société et la référence aux « Associés » doit être comprise comme la référence à l'Associé Unique lorsque la Société a un associé unique.
«Conseil»	désigne le conseil de gérance de la Société.
«Décisions Majeures»	désigne une décision qui requiert l'accord unanime du Conseil en conformité avec les Statuts et le Pacte d'Associés.
«Gérant»	désigne tout Gérant de Classe A, Gérant de Classe B ou Gérant de Classe C de la Société, le cas échéant.
«Gérant de Classe A»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe B»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe C»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Jour Ouvré»	désigne tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques de New York, Londres, Francfort, et Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes.
«Loi»	désigne la loi datant du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
«Pacte d'Associés»	désigne tout pacte d'associés qui pourrait être mis en place, le cas échéant, entre les Associés, à tout moment.
«Part Sociale»	désigne toute part sociale émise par la Société en accord avec les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant.
«Société»	Désigne Pubity Deelbogenkamp Hamburg S.à r.l. telle que définie à l'article 2.
«Statuts»	désigne les présents statuts de la Société.

A. Nom - Objet social - Durée - Siège social

Art. 2. Nom - Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Pubity Deelbogenkamp Hamburg S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de même que les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2 La Société peut également avoir pour objet social l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour principale activité l'acquisition, le développement, promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

3.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

5.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

5.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales d'un euro (EUR 1.-) chacune, chaque Part Sociale ayant des droits et obligations tels que définis dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés.

6.2 Outre le capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale. Le montant du compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil.

6.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi et de tout Pacte d'Associés, incluant, pour éviter tout doute, le rachat en vue de sa distribution aux Associés.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) Associés.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des Parts Sociales - Transfert de Parts Sociales.

8.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

8.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les Associés représentant une majorité des trois quarts du capital social. Le Conseil ne pourra enregistrer aucune cession de Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société si ladite cession de Parts Sociales n'est pas effectuée en accord avec les dispositions applicables de tout Pacte d'Associés.

8.5 Toute cession de Parts Sociales, en accord avec la Loi, les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant, est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel Associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les Associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un

tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'Associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 9. Décisions collectives des Associés.

9.1 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les Statuts, ainsi que par le Pacte d'Associés.

9.2 Chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient, et devra agir conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

9.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des Associés, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.4 En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et par ces Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

Art. 10. Assemblées générales des Associés.

10.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale des Associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'Associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

10.2 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé peut recevoir le texte des résolutions devant être prises et exprimer son vote par écrit.

10.3 Un Associés peut être représenté lors de l'assemblée générale des Associés en nommant par écrit (ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas nécessairement à être un Associé.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque Associé possède un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les Statuts, la Loi ou par le Pacte d'Associés, les décisions collectives des Associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.3 Toute décision relative à certaines matières déterminées en conformité avec le Pacte d'Associés requièrent un vote positif de la part de chaque Associés lors d'une assemblée générale des Associés de la Société dûment convoquée et tenue.

11.4 Si les Associés ne sont pas en mesure d'aboutir à un vote unanime relativement à certaines matières qui sont couvertes par le Pacte d'Associés, alors la situation sera celle d'une impasse (une «Impasse»). Lorsque survient une Impasse, chaque Associé sera tenu de respecter toute procédure d'Impasse qui aura été approuvée par les Associés dans le Pacte d'Associés.

Art. 12. Changement de nationalité. Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec leur consentement unanime.

Art. 13. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord de (i) la majorité des Associés (ii) représentant les trois quarts du capital social au moins à moins qu'une majorité plus stricte ne soit requise dans le Pacte d'Associés.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du Gérant unique - Composition et pouvoirs du Conseil - Nomination du Gérant unique du Conseil.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) (chacun, un «Gérant») nommé par une résolution des Associés. Dans le cas d'un Gérant unique, il/elle sera désigné(e) comme Gérant unique. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent le Conseil.

14.2 En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil nommé par l'assemblée générale des Associés, et qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe C (les «Gérants de Classe C») désignés par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.

14.3 Lorsque la Société est gérée par un Gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme Gérant unique n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au Conseil dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au Gérant unique.

14.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants ne sont pas nécessairement des Associés. Ils sont nommés par une assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et de leur rémunération et devront en principe professionnellement résider au Luxembourg. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des Associés.

14.5 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les Statuts ou par le Pacte d'Associés, le cas échéant, à l'assemblée générale des Associés.

14.6 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

14.7 Le Conseil devra déterminer les responsabilités, la rémunération (le cas échéant), et la durée de la période de représentation du mandataire et toute autre condition relative à son mandat.

Art. 15. Vacance d'un poste de Gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être comblée de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un Gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des Associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du Conseil.

16.1 Les réunions du Conseil devront être convoquées dans les règles, retranscrites dans des procès-verbaux et à chaque fois tenues au moment déterminé par le Conseil et au moins tous les trimestres dans un lieu à l'extérieur du Royaume-Uni et de l'Allemagne tel que déterminé par le Conseil et, dans tous les cas, au moins une fois par an au siège social de la Société

16.2 Aucune réunion du Conseil ne pourra sans tenir une convocation préalable d'au moins cinq (5) Jours Ouvrés, toutefois, le Conseil peut être convoqué en tenant une convocation préalable d'au moins six (6) heures si les intérêts de la Société, selon l'avis d'un Gérant de Classe A, risquent d'être défavorablement impactés si le sujet dont il doit être traité lors de la réunion du Conseil n'était pas discuté en urgence, ou si tous les Gérants l'acceptent. Toute convocation du Conseil doit comprendre l'ordre du jour identifiant, de façon raisonnablement précise, les sujets sur lesquels il doit être débattu lors de la réunion, ainsi que les copies de tous les documents devant être discutés lors de la réunion.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les Gérants sont présents ou représentés à un Conseil et renonce aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées par tous les membres du Conseil.

Art. 17. Conduite des réunions du Conseil.

17.1 Le Conseil peut élire parmi ses membres un président du Conseil. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être un Gérant et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil. En cas d'égalité des votes, le président du Conseil ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.2 Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le Conseil ne peut valablement délibérer que si (a) au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil et (b) (i) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés; ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C sont présents ou représentés.

17.3 Nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, afin de respecter le quorum, une majorité des Gérants présents à la réunion du Conseil doivent être physiquement présents au Grand-Duché de Luxembourg.

17.4 Sous réserve des Décisions Majeures, le Conseil prend les décisions à la majorité simple des votes des Gérants présents ou représentés et chaque Gérant dispose d'une (1) voix lors de toute réunion du Conseil.

17.5 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'identifier, s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne lors de ladite réunion.

17.6 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valides et auront la même valeur que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. De telles signatures devront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et devront être attestées par un original ou par télégramme, télex, facsimilé, ou e-mail.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil - Procès-verbaux des décisions du Gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iv) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C.

18.2 Les décisions du Gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le Gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte devront être signés par le Gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B, ou (iii) lorsqu'un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C, ou (iv) par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil, selon le cas.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des Associés doit désigner le(s) commissaire(s) et déterminer la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

22.6 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les distributions aux Associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le Conseil peut décider, sous réserve de respecter les dispositions du Pacte d'Associés, de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés

depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les Statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés conformément à la Loi, aux Statuts, et au Pacte d'Associés.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 4.2 des Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Conformément aux dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les Associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les Statuts, sera déterminé le cas échéant par un Pacte d'Associés et en conformité avec la Loi.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à EUR 2.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-J. SMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12157. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016102246/709.

(160073176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Publity Car Center Koln S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Luxembourg Investment Company 59 S.à.r.l.)

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.103.

In the year two thousand sixteen, on the sixth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Publity Real Estate Opportunity Services, a private public limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with a share capital of four hundred and eight thousand euro (EUR 408,000.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 187.131;

here represented by Peter-Jan Smet, Advocaat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Leipzig, on 6 April 2016.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of Luxembourg Investment Company 59 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under

number B 195.103, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 6 February 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1032 on 20 April 2015 (hereinafter the “Company”).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, declared having waived any notice requirement and deliberated on the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company from “Luxembourg Investment Company 59 S.à r.l.” to “Publity Car Center Koln S.à r.l.”;

2. Restatement of article 2 of the articles of association of the Company (the “Articles”) that shall now be stated as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

3. Full restatement of the Articles and subsequent renumbering of the Articles; and

4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder required the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to “Publity Car Center Koln S.à r.l.”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 2 of the Articles that shall now read as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate, and renumber, the Articles so as to read as follows:

Art. 1. Definition. As used in the present Articles, the terms defined below have the following respective meanings:

«Articles»	means the present articles of association of the Company.
«Board»	means the board of managers of the Company.
«Business Day»	means any day (other than a Saturday or Sunday) when banks in New York, London, Frankfurt and Luxembourg are open for the transaction of normal business.
«Class A Manager»	has the meaning ascribed to it in article 14.
«Class B Manager»	has the meaning ascribed to it in article 14.
«Class C Manager»	has the meaning ascribed to it in article 14.
«Company»	means Publity Car Center Koln S.à r.l. as described in article 2.

«Law»	means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
«Manager»	means a manager of the Company.
«Major Decision»	means a decision which requires the unanimous Board approval in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.
«Share»	means any share issued by the Company in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement, as the case may be.
«Shareholder»	means a shareholder of the Company and references to the “Shareholders” shall be construed as reference to the “Sole Shareholder” when the Company has a sole shareholder.
«Shareholders Agreement»	means any shareholders agreement which may be entered into, as the case may be, between the Shareholders from time to time (if any).

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 2. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Publity Car Center Koln S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

3.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

5.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, each Share having such rights and obligations as set out in these Articles and in any Shareholders Agreement.

6.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Board.

6.3 The Company may redeem its own Shares subject to and in accordance with the Law and any Shareholders Agreement including, for the avoidance of doubt, in view of distributions to its Shareholders.

6.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The Shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, the Shares are freely transferable among Shareholders.

8.4 Unless otherwise provided in any Shareholders Agreement, inter vivos, the Shares may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. The Board shall not register any transfer of Shares in the Company's share register if such transfer of Shares is not made in accordance with the relevant provisions of any Shareholders Agreement.

8.5 Any transfer of Shares in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement, as applicable, shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.6 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased Shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 9. Collective decisions of the Shareholders.

9.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these Articles as well as by the Shareholders Agreement.

9.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns and shall act in accordance with the Law, the Articles and the Shareholders Agreement.

9.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

9.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Art. 10. General meetings of Shareholders.

10.1 In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one general meeting of Shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

10.2 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and casts its vote in writing.

10.3 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any other similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

11.2 Save for a higher majority provided in the Articles or by the Law or by the Shareholders Agreement, collective decisions of the Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the Shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

11.3 Any decision relating to certain matters determined in accordance with the Shareholders Agreement shall require the vote in favour of each Shareholder at a general meeting of the Shareholders properly convened and held.

11.4 If the Shareholders are unable to arrive at an unanimous decision on a certain matters that may be covered by the Shareholders Agreement, then a deadlock shall be deemed to have occurred (a “Deadlock”). Whenever a Deadlock is deemed to have occurred, each Shareholder is bound to observe any Deadlock procedure that may be agree between the Shareholders in the Shareholders Agreement.

Art. 12. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 13. Amendment to the articles of association. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least, unless a higher majority is provided for in the Shareholders Agreement.

D. Management**Art. 14. Powers of the sole Manager - Composition and powers of the Board - Appointment of the sole Manager or the Board.**

14.1 The Company is managed by one or more manager(s) (each a “Manager”) appointed by a resolution of the Shareholders. In case of one Manager, she/he/it will be referred to as the sole Manager. In case of plurality of Managers, they will constitute the Board.

14.2 In case of plurality of Managers, the Company is managed by a Board appointed by the general meeting of the Shareholders, and which may be composed of one (1) or more class A managers (the “Class A Managers”) and/or one (1) or more class B managers (the “Class B Managers”) and/or one (1) or more class C managers (the “Class C Managers”), appointed by the general meeting of Shareholders that determines their term of office and remuneration in accordance with the Articles and the Shareholders Agreement.

14.3 If the Company is managed by one Manager, to the extent applicable and where the term sole Manager is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the Board used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Manager.

14.4 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers need not be Shareholders. They are appointed by the general meeting of the Shareholders that determines the term of their office and remuneration and should generally be professionally resident in Luxembourg. Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, the Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

14.5 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law, by these Articles or the Shareholders Agreement, as the case may be, to the general meeting of Shareholders.

14.6 The Board may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

14.7 The Board shall determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 15. Vacancy in the office of a Manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a Manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced Manager by the remaining Managers until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole Manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of Shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the Board.

16.1 Meetings of the Board shall be properly convened, minuted and held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than quarterly, at such times and at a place outside of the United Kingdom and Germany as may be determined by the Board and, in any event not less than once a year at the registered office of the Company.

16.2 No meeting of the Board shall ordinarily be convened on less than five (5) Business Days' notice, but a meeting of the Board may be convened by giving not less than six (6) hours' notice if, the interests of the Company would in the opinion of a Class A Manager, be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such meeting

of the Board were not dealt with as a matter of urgency, or if all the Managers agree. Any notice of a Board meeting shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

16.3 No prior notice shall be required in case all Managers are present or represented at a Board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

Art. 17. Conduct of meetings of the Board.

17.1 The Board may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. In the case of a tie, the chairman does not have a casting vote at any meeting of the Board.

17.2 Subject to the provisions of article 17.3 below, the Board may deliberate and act validly only if (a) at least a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board and (b) (i) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented; or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager are present or represented.

17.3 Notwithstanding any provision to the contrary in the Law or the Articles, to be quorate a majority of the Managers attending any meeting of the Board must be physically present in Luxembourg.

17.4 Subject to the Major Decisions, the Board shall decide on matters by simple majority vote of the Managers present or represented and each Manager shall have one (1) vote at any meeting of the Board.

17.5 Subject to the Shareholders Agreement, any Manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

17.6 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 18. Minutes of the meeting of the Board; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iv) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by (i) the chairman, if any, or (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s), by two (2) Managers, being one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, or (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s), by three (3) Managers, being one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.

18.2 Decisions of the sole Manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole Manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company will be bound in all circumstances by (i) the signature of the sole Manager or, (ii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s) and one (1) or more Class B Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager or by the joint signature of two (2) Class B Managers or, (iii) if there is appointed one (1) or more Class A Manager(s), one (1) or more Class B Manager(s) and one (1) or more Class C Manager(s): by the joint signature of one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager or, (iv) by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the Board, as the case may be.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the 31 December.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

22.6 Unless otherwise provided in the Shareholders Agreement, distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The Board may decide, subject to the provisions set forth in the Shareholders Agreement, to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these Articles do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law, these Articles and the Shareholders Agreement.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 4.2 of the Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Subject to the provisions of the Law and the Shareholders Agreement, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of Shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined by a Shareholder Agreement, if any, and in accordance with the Law.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 2,200.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le six avril.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Publity Real Estate Opportunity Services, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Luxembourg, avec un capital social de quatre cent huit mille euros (EUR 408.000,-) dont le siège social se situe à 6, rue

Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.131;

ici représentée par Peter-Jan Smet, Advocaat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Leipzig, le 6 avril 2016.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), représentant l'intégralité du capital social de Luxembourg Investment Company 59 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L -2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.103 constituée selon acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 février 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1032 en date du 20 avril 2015 (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, ayant déclaré avoir renoncé à toute formalité de convocation a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de nom de la Société de «Luxembourg Investment Company 59 S.à r.l.» en «Publity Car Center Koln S.à r.l.»;

2. Refonte de l'article 2 des statuts de la Société (les «Statuts») qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également avoir pour objet social l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour principale activité l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

3. Refonte complète des Statuts et renumérotation subséquente des Statuts; et

4. Divers.

L'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «Publity Car Center Koln S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de refondre l'article 2 des Statuts qui sera désormais formulé de la manière suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également avoir pour objet social l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour principale activité l'acquisition, le développement, promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de refondre entièrement et de renuméroter les Statuts qui seront désormais lus comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, les termes définis ci-dessous auront la signification respective suivante:

«Associés»	désigne un associé de la Société et la référence aux « Associés » doit être comprise comme la référence à l'Associé Unique lorsque la Société a un associé unique.
«Conseil»	désigne le conseil de gérance de la Société.
«Décisions Majeures»	désigne une décision qui requiert l'accord unanime du Conseil en conformité avec les Statuts et le Pacte d'Associés.
«Gérant»	désigne tout Gérant de Classe A, Gérant de Classe B ou Gérant de Classe C de la Société, le cas échéant.
«Gérant de Classe A»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe B»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Gérant de Classe C»	a la signification qui lui est donnée à l'article 14.
«Jour Ouvré»	désigne tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques de New York, Londres, Francfort, et Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes.
«Loi»	désigne la loi datant du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
«Pacte d'Associés»	désigne tout pacte d'associés qui pourrait être mis en place, le cas échéant, entre les Associés, à tout moment.
«Part Sociale»	désigne toute part sociale émise par la Société en accord avec les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant.
«Société»	Désigne Publiity Car Center Koln S.à r.l. telle que définie à l'article 2.
«Statuts»	désigne les présents statuts de la Société.

A. Nom - Objet social - Durée - Siège social

Art. 2. Nom - Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Publiity Car Center Koln S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), de même que les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 3. Objet Social.

3.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

3.2 La Société peut également avoir pour objet social l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour principale activité l'acquisition, le développement, promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

3.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds, en particulier en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toutes sortes d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

3.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des Statuts.

5.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

5.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Capital Social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales d'un euro (EUR 1.-) chacune, chaque Part Sociale ayant des droits et obligations tels que définis dans les Statuts et dans le Pacte d'Associés.

6.2 Outre le capital social, il peut être mis en place un compte de prime d'émission, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale. Le montant du compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil.

6.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi et de tout Pacte d'Associés, incluant, pour éviter tout doute, le rachat en vue de sa distribution aux Associés.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) Associés.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des Parts Sociales - Transfert de Parts Sociales.

8.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

8.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans tout Pacte d'Associés, inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les Associés représentant une majorité des trois quarts du capital social. Le Conseil ne pourra enregistrer aucune cession de Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société si ladite cession de Parts Sociales n'est pas effectuée en accord avec les dispositions applicables de tout Pacte d'Associés.

8.5 Toute cession de Parts Sociales, en accord avec la Loi, les Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant, est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

8.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel Associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les Associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'Associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 9. Décisions collectives des Associés.

9.1 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les Statuts, ainsi que par le Pacte d'Associés.

9.2 Chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient, et devra agir conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

9.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des Associés, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

9.4 En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et par ces Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des Associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'Associé unique.

Art. 10. Assemblées générales des Associés.

10.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale des Associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'Associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

10.2 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé peut recevoir le texte des résolutions devant être prises et exprimer son vote par écrit.

10.3 Un Associés peut être représenté lors de l'assemblée générale des Associés en nommant par écrit (ou par fax, courrier électronique ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas nécessairement à être un Associé.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque Associé possède un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

11.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les Statuts, la Loi ou par le Pacte d'Associés, les décisions collectives des Associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.3 Toute décision relative à certaines matières déterminées en conformité avec le Pacte d'Associés requièrent un vote positif de la part de chaque Associés lors d'une assemblée générale des Associés de la Société dûment convoquée et tenue.

11.4 Si les Associés ne sont pas en mesure d'aboutir à un vote unanime relativement à certaines matières qui sont couvertes par le Pacte d'Associés, alors la situation sera celle d'une impasse (une «Impasse»). Lorsque survient une Impasse, chaque Associé sera tenu de respecter toute procédure d'Impasse qui aura été approuvée par les Associés dans le Pacte d'Associés.

Art. 12. Changement de nationalité. Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec leur consentement unanime.

Art. 13. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord de (i) la majorité des Associés (ii) représentant les trois quarts du capital social au moins à moins qu'une majorité plus stricte ne soit requise dans le Pacte d'Associés.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du Gérant unique - Composition et pouvoirs du Conseil - Nomination du Gérant unique du Conseil.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) (chacun, un «Gérant») nommé par une résolution des Associés. Dans le cas d'un Gérant unique, il/elle sera désigné(e) comme Gérant unique. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent le Conseil.

14.2 En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un Conseil nommé par l'assemblée générale des Associés, et qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (les «Gérants de Classe B») et/ou d'un (1) ou plusieurs gérants de classe C (les «Gérants de Classe C») désignés par l'assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et leur rémunération conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés.

14.3 Lorsque la Société est gérée par un Gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme Gérant unique n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au Conseil dans ces Statuts devra être entendue comme une référence au Gérant unique.

14.4 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants ne sont pas nécessairement des Associés. Ils sont nommés par une assemblée générale des Associés qui détermine la durée de leur mandat et de leur rémunération et devront en principe professionnellement résider au Luxembourg. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des Associés.

14.5 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les Statuts ou par le Pacte d'Associés, le cas échéant, à l'assemblée générale des Associés.

14.6 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

14.7 Le Conseil devra déterminer les responsabilités, la rémunération (le cas échéant), et la durée de la période de représentation du mandataire et toute autre condition relative à son mandat.

Art. 15. Vacance d'un poste de Gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de Gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être comblée de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du Gérant par les Gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un Gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des Associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du Conseil.

16.1 Les réunions du Conseil devront être convoquées dans les règles, retranscrites dans des procès-verbaux et à chaque fois tenues au moment déterminé par le Conseil et au moins tous les trimestres dans un lieu à l'extérieur du Royaume-Uni et de l'Allemagne tel que déterminé par le Conseil et, dans tous les cas, au moins une fois par an au siège social de la Société

16.2 Aucune réunion du Conseil ne pourra sans tenir une convocation préalable d'au moins cinq (5) Jours Ouvrés, toutefois, le Conseil peut être convoqué en tenant une convocation préalable d'au moins six (6) heures si les intérêts de la Société, selon l'avis d'un Gérant de Classe A, risquent d'être défavorablement impactés si le sujet dont il doit être traité lors de la réunion du Conseil n'était pas discuté en urgence, ou si tous les Gérants l'acceptent. Toute convocation du Conseil doit comprendre l'ordre du jour identifiant, de façon raisonnablement précise, les sujets sur lesquels il doit être débattu lors de la réunion, ainsi que les copies de tous les documents devant être discutés lors de la réunion.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les Gérants sont présents ou représentés à un Conseil et renonce aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées par tous les membres du Conseil.

Art. 17. Conduite des réunions du Conseil.

17.1 Le Conseil peut élire parmi ses membres un président du Conseil. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être un Gérant et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil. En cas d'égalité des votes, le président du Conseil ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.2 Sous réserve des dispositions de l'article 17.3 ci-dessous, le Conseil ne peut valablement délibérer que si (a) au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à la réunion du Conseil et (b) (i) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents ou représentés; ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C sont présents ou représentés.

17.3 Nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, afin de respecter le quorum, une majorité des Gérants présents à la réunion du Conseil doivent être physiquement présents au Grand-Duché de Luxembourg.

17.4 Sous réserve des Décisions Majeures, le Conseil prend les décisions à la majorité simple des votes des Gérants présents ou représentés et chaque Gérant dispose d'une (1) voix lors de toute réunion du Conseil.

17.5 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'identifier, s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne lors de ladite réunion.

17.6 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront valides et auront la même valeur que des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. De telles signatures devront apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et devront être attestées par un original ou par télégramme, télex, facsimilé, ou e-mail.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil - Procès-verbaux des décisions du Gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iv) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par (i) le président, le cas échéant, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés, par deux (2) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (iii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés, par trois (3) Gérants dont au moins un (1) Gérant de Classe A, un (1) Gérant de Classe B et un (1) Gérant de Classe C.

18.2 Les décisions du Gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le Gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte devront être signés par le Gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou (ii) lorsqu'un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe A et un (1) ou plusieurs Gérant(s) de Classe B sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B ou par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Classe B, ou (iii) lorsqu'un ou plusieurs Gérant(s) de Classe A, un ou plusieurs Gérant(s) de Classe B et un ou plusieurs Gérant(s) de Classe C sont nommés: par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A, d'un (1) Gérant de Classe B et d'un (1) Gérant de Classe C, ou (iv) par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil, selon le cas.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des Associés doit désigner le(s) commissaire(s) et déterminer la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi, aux Statuts et au Pacte d'Associés.

22.6 A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans le Pacte d'Associés, les distributions aux Associés sont effectuées en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le Conseil peut décider, sous réserve de respecter les dispositions du Pacte d'Associés, de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les Statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés conformément à la Loi, aux Statuts, et au Pacte d'Associés.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 4.2 des Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Conformément aux dispositions de la Loi et du Pacte d'Associés, le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les Associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les Statuts, sera déterminé le cas échéant par un Pacte d'Associés et en conformité avec la Loi.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à EUR 2.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-J. SMET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12158. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016102247/709.

(160073200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

LENA NAILS S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3251 Bettembourg, 15-29, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 205.760.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Helena NUNES, indépendante, née à Coimbra (Portugal) le 30 avril 1971, demeurant à L-3340 Huncherange, 39, route d'Esch.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er}. Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'activité de prothésiste ongulair et de manucure ainsi que la vente des articles de la branche, de bijoux de fantaisie, colliers, articles de maroquinerie, accessoires de mode, produits de maquillage, sans que cette énumération soit limitative.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LENA NAILS s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Helena NUNES, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Helena NUNES, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-3251 Bettembourg, 15-29, rue Michel Lentz.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NUNES, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102258/130.

(160073097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Les Portes du Terroir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 37.950.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LES PORTES DU TERROIR SA

Référence de publication: 2016102259/10.

(160073583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Les Trois Anges, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 71.673.

Par la présente, je soussigné Monsieur Nico HANSEN agissant en ma qualité de gérant de la société à responsabilité limitée MGI FISOGEST SARL, ayant son siège social au 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, vous informe de la décision de la société MGI FISOGEST SARL de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société anonyme Les Trois Anges SA, constituée par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 21 septembre 1999, ayant son siège social au 681 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B71673.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

MGI FISOGEST SARL

Représentée par Nico HANSEN

Gérant

Référence de publication: 2016102260/17.

(160073963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Les Trois Anges, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 71.673.

Par la présente, je soussignée Madame Sophie BATARDY vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'Administrateur de la société anonyme Les Trois Anges S.A., constituée par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date 21 septembre 1999, établie et ayant son siège social à 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 71.673.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Sophie BATARDY.

Référence de publication: 2016102262/13.

(160073963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Lineal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.242.

Il résulte du procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue au siège social le 19 avril 2016 à 14h00, que:

- le mandat d'administrateur unique de Mme Laurence Jacques a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LINEAL S.A.

Référence de publication: 2016102263/13.

(160073269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Livingston s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.425.

Les documents de clôture de l'année 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016102266/10.

(160072615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

LP Immo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 167.049.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29/04/2016

Démission d'un administrateur

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Laurie TIVOLLIER en qualité d'administrateur, avec effet immédiat.

Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021:

- Héloïse HELL

Née le 14/03/1996 à Nice (France)

demeurant professionnellement L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Nominations statutaires

L'assemblée générale décide de reconduire le mandat des administrateurs, du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué actuellement nommés à savoir Monsieur Yvon HELL et Madame VIGIE-HELL ainsi que le mandat du commissaire VERICOM SA pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102268/24.

(160073305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

LPC & Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 1-3, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 176.855.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 avril 2016

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 29 avril 2016, que:

1. Le siège social de la société est transféré à L-1222 Luxembourg, 6 Rue Beck vers le L-1461 Luxembourg 1-3 Rue d'Eich à partir du 1^{er} mai 2016.

2. L'adresse professionnelle de Monsieur Lessire Cyril, en sa qualité d'associé et de gérant de la société, se situe à L-1461 Luxembourg, 1-3 Rue d'Eich.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016102269/17.

(160074011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Luxtun SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg E 4.910.

L'an deux mille seize,

Le vingt-deux avril,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

1. Monsieur Imed BENHAMOUDA, salarié, né à Sidi Bouzid (Tunisie) le 24 août 1963, demeurant à L-3467 Dudelange, 28, rue Alexander Fleming.

2. Madame Ganna ALEKSANDROVA, sans état, né à Sevastopol (Ukraine) le 23 août 1985, demeurant à L-3467 Dudelange, 28, rue Alexander Fleming.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société civile immobilière «LUXTUN S.C.I.», ayant son siège social à L-3467 Dudelange, 28, rue Alexander Fleming, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 4.910, constituée suivant acte sous seing privé à Dudelange, en date du 28 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2873 du 27 novembre 2012.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3467 Dudelange, 28, rue Alexander Fleming vers L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du X Septembre et de modifier par conséquent l'article quatre (4) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette, il pourra être transféré en tout endroit de la commune par simple décision des gérants de la société.»

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de cette assemblée générale à environ six cents euros (600 €).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BENHAMOUDA, G. ALEKSANDROVA, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2016. Relation: EAC/2016/9969. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 avril 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016102281/42.

(160073971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Lynasoft Development, Société Anonyme.

Capital social: EUR 220.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.719.

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement et de façon anticipée au siège social, le 18 avril 2016

Nomination pour une période d'une année du Commissaire aux Comptes BML EXPERTISES S.A., inscrit auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124333, et domicilié au 33, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en remplacement de HRT Révision S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016102282/18.

(160073515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

M Group Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M GROUP INVESTMENTS S.A.

412F, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Référence de publication: 2016102283/12.

(160073398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Maca Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.426.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Fabrice Mas

Gérant

Référence de publication: 2016102287/13.

(160073129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016102299/11.

(160074118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.314.

En date du 20 avril 2016, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Démission de Mr Christiaan van Arkel de son poste de gérant, avec effet au 10 avril 2016.

- Nomination du nouveau gérant de catégorie A suivant avec effet au 11 avril 2016, M. Ioannis Georgios Serafeim Tzovanakis, né à Paris, France, le 05 Novembre 1960, ayant pour adresse professionnelle le 52, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au poste de gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.
 Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2016102300/17.

(160073595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
 R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016102322/11.

(160072657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Minorco Peru Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
 R.C.S. Luxembourg B 159.311.

Les statuts coordonnés au 22 mars 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016102333/11.

(160074254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
 (anc. Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
 R.C.S. Luxembourg B 11.937.

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of January,

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 43, boulevard Prince Henri,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "MITSUBISHI UFJ GLOBAL CUSTODY S.A." (the "Company"), a "société anonyme" under Luxembourg Law, having its registered offices in L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon, incorporated by deed of notary Hyacinthe Glaesener, then residing in Luxembourg, on 11 April 1974, published in the "Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 136 of 10 July 1974 and entered in the Trade and Companies' Register in Luxembourg under Section B and number 11.937.

The Articles of Incorporation of the company have been amended several times and for the last time by deed of Me Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, dated on 15 September 2011, published in the "Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2741 of 10 November 2011.

The extraordinary general meeting is opened at 14.30 p.m. and is presided over by Mr Ko TERAWAKI, Managing Director, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jean-François FORTEMPS, MUGC Lux Management S.A. Managing Director, residing in Hettange-Grande (France).

The meeting elects as scrutineer Mr Gilles BASTENDORFF, Senior Vice President, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.) Amendment of the Company's name into Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., to be effective as of 1st of May 2016.

2.) Amendment of the second paragraph of article 1 of the articles of incorporation which as of 1st of May 2016 shall read as follows: “The Company will exist under the name of Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A.”

3.) Amendment of article 17 of the articles of incorporation fixing the date of the Annual general meeting, so that with effect as of this meeting article 17 of the articles of incorporation will read as follows:

“The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 25th day of March each year, at 11 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the business day preceding such date.”

II) It appears from the said attendance-list that all the nine hundred fifty-three thousand (953,000) Class A shares with voting right are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

III) The shareholders represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the proxies of the shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The extraordinary general meeting, after deliberation, has taken the following resolutions:

First resolution:

The general meeting of shareholders resolves to change the Company’s name into Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., such change to be effective as of 1st of May 2016.

Second resolution:

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 1 of the Company’s Articles of Incorporation which shall, as of 1st of May 2016 read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (“Luxembourg”) and by the present articles.

The Company will exist under the name of “Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A.”.

Third resolution:

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 17 of the Company’s Articles of Incorporation which shall, with immediate effect read as follows:

“ **Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 25th day of March each year, at 11 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the business day preceding such date.”

There being no further item on the agenda, the Chairman closed the meeting.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the bureau signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le vingt janvier.

Pardevant Nous, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 43, boulevard du Prince Henri,

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de” MITSUBISHI UFJ GLOBAL CUSTODY S.A.” (la”Société”), une société anonyme luxembourgeoise, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d’Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe Glaesener, alors de résidence à Luxembourg, le 11 avril 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 136 du 10 juillet 1974 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 11.937.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Me Emile Schlessler de résidence à Luxembourg, le 15 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2741 du 10 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte à 14.30 sous la présidence de Monsieur Ko TERAWAKI, Managing Director, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Jean-François FORTEMPS, MUGC Lux Management S.A. Managing Director, demeurant à Hettange-Grande (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles BASTENDORFF, Senior Vice Président, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1.) Modification du nom de la société en Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., avec effet au 1^{er} mai 2016.

2.) Modification du second paragraphe de l'article 1 des statuts, qui à partir du 1^{er} mai 2016 se lira comme suit: "La Société existera sous la dénomination «Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A.»"

3.) Modification de l'article 17 des statuts, qui à partir de la présente assemblée se lira comme suit:

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 25^{ème} jour du mois de mars de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable précédent cette date."

II) Qu'il ressort de ladite liste de présence que toutes les neuf cent cinquante-trois mille (953.000) actions Classe A avec droit de vote sont représentées à la présente assemblée, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés avant cette assemblée.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société en Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A., ce changement prenant effet au 1^{er} mai 2016.

Seconde résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 1 des statuts coordonnés, lequel aura, à partir du 1^{er} mai 2016, dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg") et par les présents statuts.

La Société existera sous la dénomination «Mitsubishi UFJ Investor Services & Banking (Luxembourg) S.A.».

Troisième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 17 des statuts coordonnés, lequel dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17. Assemblée générale annuelle.** "L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 25^{ème} jour du mois de mars de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable précédent cette date."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président clôt la séance.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: TERAWAKI, FORTEMPS, BASTENDORFF, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 janvier 2016. Relation: 1 LAC / 2016 / 3219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102334/142.

(160072897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

MJ Capital (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 205.771.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE VINGT-SIX AVRIL

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Yves SCHALK, consultant économique, né le 24 avril 1973 à Luxembourg, demeurant à L- 5415 Canach, 44, rue des Jardins,

ici représenté par Madame Marjorie GOLINVAUX, juriste, née le 24 août 1969 à Messancy Belgique, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis L-1628 Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 avril 2016.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MJ Capital (Lux) S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités de consultance, de bureau d'études, de recherche et développement et conception de procédés, techniques et modèles en matière financière et bancaire, de suivi, d'assistance, de conseil aux entreprises ainsi qu'à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pour compte propre.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000.- EUR (TRENTE ET UN MILLE EUROS) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions d'une valeur nominale de 100.- EUR (CENT EUROS) chacune.

Le capital autorisé est fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000 EUR), représenté par CENT MILLE (100.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dans le cas où la société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois si la société n'a qu'un actionnaire la société peut être administrée, au choix de l'actionnaire unique par un administrateur unique, nommé pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'actionnaire unique, et toujours révocable par lui.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature de l'administrateur unique si c'est le cas, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire à la totalité des 310 actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de 31.000.- EUR (TRENTE ET UN MILLE EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.500 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur unique:
Monsieur Yves SCHALK, précité
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A. (R.C.S. Luxembourg B 44906) ayant son siège social à L- 2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2021.

5. Le siège social de la société est fixé à L- 1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GOLINVAUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13763. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016102335/165.

(160073146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

MS Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 180.735.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise en date du 25 décembre 2015 par le conseil de gérance de la MS INVESTMENT S.C.A. que:

- Le siège social de la société a été transféré à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 1^{er} novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102346/13.

(160073546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

MS Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 180.136.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise en date du 25 décembre 2015 par le conseil de gérance de la MS Management S.à r.l. que:

- Le siège social de la société a été transféré à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 1^{er} novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102347/13.

(160073547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

NBIM Monte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.418.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 2 mai 2016, que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 2 mai 2016;

- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante:

40, avenue Monterey

L-2163 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102358/20.

(160073673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

NCI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.945.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2015 décide de:

- Ratifier la fin du mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat, Monsieur Edouard LAGOURGUE, né le 17 juin 1961 à Neuilly-Sur-Seine, demeurant 8 rue du Chartran 92200 Neuilly-Sur-Seine.

- Ratifier la nomination de Monsieur VERLINDE Adrien, né le 12/10/1985 à Roubaix, demeurant 32, rue Charles Preux, F-59290 Wasquehal en tant que commissaire aux comptes, jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016102359/15.

(160073559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

OHA Romulus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 205.715.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions adoptées le 20 avril 2016 par les associés de la Société, (a) The Coca-Cola Company Master Retirement Trust, un trust établi aux Etats-Unis, représentée par Oak Hill Advisors, L.P., en sa qualité de gestionnaire de fonds, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, et immatriculée au Secrétariat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of Delaware) sous le numéro 3090793; (b) Future Fund Investment Company No.2 Pty Ltd, une société constituée selon les lois d'Australie, ayant son siège social à level 43, 120 Collins Street, Melbourne, Victoria 3000, Australie, ayant le numéro de société Australien 130 788 493, représentée par Oak Hill Advisors, L.P., en sa qualité de gestionnaire de fonds, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, et immatriculée au Secrétariat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of Delaware) sous le numéro 3090793; (c) OCA OHA Credit Fund LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois de New York, États-Unis, ayant son siège social à 485 Lexington Avenue, 24th Étage, New York, NY 10017, États-Unis, ayant le numéro CIK 0001639460 et employer identification number 38-3954371, représentée par Oak Hill Advisors, L.P., en sa qualité de gestionnaire de fonds, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, et immatriculée au Secrétariat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of Delaware) sous le numéro 3090793; (d) Indiana Public Retirement System, un fonds de pension, ayant son siège social à One North Capitol, Suite 001, Indianapolis, IN 46204, États-Unis ("Indiana"), représentée par Oak Hill Advisors, L.P., en sa qualité de gestionnaire de fonds, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, et immatriculée au Secrétariat de l'Etat du Delaware (Secretary of State of Delaware) sous le numéro 3090793; (e) BCSS SSD Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.917; (f) MPS SSD Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.916; (g) ALOHA ECF Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.294; (h) Centre Street Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.133; et (i) CDP ESCF Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 76-78, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.838, que Monsieur Colin James Blackmore, né le 30 mars 1968 à Harlow, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG, Royaume-Uni a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société, avec effet à partir du 20 avril 2016.

Le conseil de gerance de la Société est désormais composé comme:

- M. Jonathan Askew, gérant de classe A, ayant son adresse professionnelle à 45 Pall Mall, 4^{ème} étage, Londres, SW1Y5JG, Royaume-Uni;

- M. Jean-Philippe Mersy, gérant de classe B, ayant son adresse professionnelle à 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; and

- M. Jean-Claude Lucius, gérant de classe B, ayant son adresse professionnelle à 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2016.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016102389/53.

(160073897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Okapy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.550.

Les comptes annuels au 30-06-2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102390/9.

(160072745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Omnitec Infra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.817.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 mai 2014 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020:

Monsieur KIEFFER Ady, administrateur, avec adresse à L-1898 Kockelscheuer, 19, rue de la Ferme.

Monsieur KIEFFER Pierre-Emile, administrateur, avec adresse à L-1420 Luxembourg, 271, avenue Gaston Diderich.

Monsieur KIEFFER Mil, administrateur, avec adresse à 1870 Luxembourg, 32, Kohlenberg

L'assemblée générale constate que le mandat de l'administrateur-délégué est venu à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020 comme suit:

Monsieur KIEFFER Pierre-Emile, administrateur-délégué, avec adresse à L-1420 Luxembourg, 271, avenue Gaston Diderich. Il peut engager la société par sa signature individuelle.

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes est venu à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes comme suit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2020:

Fiduplan S.A., RCS B44563 avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2016102392/24.

(160072888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

ONE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.691.

EXTRAIT

La Société prend acte que le représentant permanent des deux administrateurs ONE Management Ltd. et One Services Ltd. est M. Patrice Gallasin, résidant professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016102393/14.

(160073557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Open Opportunities In Envirotech Investments S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, rue de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 190.590.

Je soussignée, Catherine Francq, administrateur de la société OPEN Opportunities in Envirotech Investments S.A., enregistrée sous le numéro B 190.590 (la «Société»), démissionne de ma fonction de l'administrateur avec effet au 30 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Le mandataire

Référence de publication: 2016102394/13.

(160073591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Opera Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.831.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg le 19 avril 2016

- Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Philippe Jouard, né le 14 septembre 1961 à Aix en Provence (France) et demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, administrateur démissionnaire.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur ayant pour terme l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

- Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Reinald Loutsch, né le 18 mai 1968 à Pétange (Luxembourg) et demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur ayant pour terme l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016102396/25.

(160072907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Opera Finance Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.982.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue à Luxembourg le 19 avril 2016

- Démission de Monsieur Marc Ambrosien en tant que gérant de la Société et ce, avec effet immédiat.
- Démission de Madame Elise Lethuillier en tant que gérant de la Société et ce, avec effet immédiat.
- Nomination en qualité de gérant de Monsieur Philippe Jouard, né le 14 septembre 1961 à Aix en Provence (France) et demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambrosien, gérant démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée.
- Nomination en qualité de gérant de Monsieur Anthony né le 8 juin 1984 à Mont Saint Martin (France) et demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, gérant démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée.
- Transfert du siège social de la société, et ce à compter du 1^{er} mai 2016, du 16, boulevard Emmanuel Servais L-235 Luxembourg, au 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016102395/21.

(160072906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Organisation et Gestion de Sociétés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3754 Esch-sur-Alzette, 40-42, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 163.025.

—
L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ORGANISATION ET GESTION DE SOCIÉTÉS S.A.", en abrégé "OGS S.A." (numéro d'identité 2011 22 18 530), avec siège social à L-4220 Esch-sur-Alzette, 16, rue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 163.025, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 août 2011, publié au Mémorial C, numéro 2485 du 14 octobre 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 janvier 2013, publié au Mémorial C, numéro 881 du 13 avril 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle AGUILLON, ingénieur, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-3754 Rumelange, 40 - 42, rue de l'Usine et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-3754 Rumelange, 40 -42, rue de l'Usine et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Rumelange.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: AGUILLON, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102399/52.

(160073165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Pasing II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 198.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016102411/10.

(160073596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

NTE Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 186.323.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102366/9.

(160072822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

OnLive EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 4, rue Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 159.818.

DISSOLUTION

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of April.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Ms. Sofia DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

acting in his capacity as attorney-in-fact of the company "OL2 Inc.", company existing under the laws of the United States of America, having its registered office at 3500, South Dupont Highway, USA - 19901 Dover Delaware, registered with the State of Delaware under number 5197556, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having

been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1) The company "Onlive EMEA S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, section B, under the number 159818, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, dated March 23, 2011, published in the Mémorial C number 602 of March 31, 2011.

2) The corporate capital of the Company is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) units of a par value of one (EUR 1.-) each.

3) “OL2 Inc.”, previously mentioned, is the sole owner of all the units of the Company.

4) “OL2 Inc.”, previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5) “OL2 Inc.”, previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) “OL2 Inc.”, previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7) “OL2 Inc.”, previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8) “OL2 Inc.”, previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9) “OL2 Inc.”, previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

10) “OL2 Inc.”, previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of units or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11) Discharge is given to the Class A Managers, namely Mr. James Alan COOK and Mr Erich HESTON and the Class B Manager Mr Ludovic TROGLIERO.

12) The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onze avril.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sofia DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «OL2 Inc.», ayant son siège social 3500, South Dupont Highway, USA - 19901 Dover Delaware, enregistrée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 5197556, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1) La Société «Onlive EMA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159818, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire Maître Martine SCHAEFFER, résidant à Luxembourg, en date du 23 mars 2011, et publié au Mémorial C sous le numéro 602 an date du 31 mars, 2011.

2) Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50,000) représenté par cinquante mille (50,000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

3) «OL2 Inc.», prédésignée, est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4) «OL2 Inc.», prédésignée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5) «OL2 Inc.», prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) «OL2 Inc.», prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7) «OL2 Inc.», prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8) «OL2 Inc.» prédésignée en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9) «OL2 Inc.», prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10) «OL2 Inc.», prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11) Décharge est donnée aux Gérants de Catégorie A Mr James Alan COOK et Mr Erich HESTON ainsi qu'au Gérant de Catégorie B Mr Ludovic TROGLIERO.

12) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 avril 2016. Relation: EAC/2016/8758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016102370/110.

(160074453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.